AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Syndicat Mixte La Fibre64
Technopole Hélioparc
2 Avenue Président Pierre Angot
64000 Pau

Procédure adaptée

Contact
M. Nabil HAMDI
Tél : 06.21.66.96.55
Mél : nabil.hamdi@lafibre64.fr

2. OBJET DE L'ACCORD-CADRE

2.1 Description du marché

Le présent marché a pour objet de confier une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour les opérations de déploiement des sites radio du réseau LoRaWAN sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques. Cette mission comprend :

- L'élaboration du Plan Général de Coordination (PGC),
- La réalisation de visites d'inspection commune pour chaque type de site LoraWan,
- Le suivi des mesures de prévention et l'harmonisation des interventions des différentes entreprises afin de garantir la sécurité des travailleurs pendant toute la durée des chantiers, conformément à la réglementation en vigueur.
- L'élaboration et la remise du Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage (DIUO)

2.2. Lieu d'exécution et/ ou de livraison

Le marché porte sur tout le territoire des Pyrénées-Atlantiques. Les lieux des visites seront précisés dans les bons de commande.

2.3. Durée du marché

Le marché prendra effet à compter de la notification et pour une durée de 1 an. Il pourra faire l'objet de 3 **reconductions** sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. Dans le cas où le représentant du pouvoir adjudicateur prendrait la décision de ne pas reconduire le marché, il s'engage à en informer le titulaire 3 mois avant la fin de la période en cours.

Les dates de fin de validité sont définies ainsi :

- Période 1 - Date de fin de validité : 12 mois à compter de la notification
- Période 2 - Date de fin de validité : 12 mois à compter de la fin de la période 1

- Période 3 - Date de fin de validité : 12 mois à compter de la fin de la période 2
- Période 4 - Date de fin de validité : 12 mois à compter de la fin de la période 3

3. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Accord-cadre à bons de commandes et à prix unitaires issues du bordereau des prix unitaires

Les montants maximums du marché sont définis comme suit :

- Période 1 : Maximum : 8 000 € H.T.
- Période 2 : Maximum : 3 000 € H.T.
- Période 3 : Maximum : 3 000 € H.T.
- Période 4 : Maximum : 3 000 € H.T.

Dans le cadre de cette procédure, le Syndicat Mixte La Fibre64 se réserve le droit de demander des compléments d'information à l'ensemble des candidats sur le contenu de l'offre technique. Le Syndicat Mixte La Fibre64 se réserve également la possibilité de négocier avec l'ensemble des candidats.

Les variantes ne sont pas acceptées.

4. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

4.1 Cautionnement et garanties exigés
Sans objet

4.2 Modalités essentielles de financement et de paiement :

Chapitre : 20, 21, 011, Nature : 2031, 2151, 611 – Budget 2026

Marché à prix unitaires dont le libellé est donné dans le Bordereau des Prix Unitaires.

Les prix du marché sont ajustés comme définit à l'article 2-2.3 du contrat.

5. JUSTIFICATIONS

Il est recommandé aux candidats d'utiliser, pour présenter leur candidature, les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 dernière version joints au présent Dossier de Consultation des Entreprises.

En application des articles R.2143-1 à R.2143-16, R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la Commande Publique fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, la candidature contiendra les pièces suivantes :

1/ Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

⇨ Le formulaire DC1 ou, à défaut, les pièces suivantes :

- Lettre de candidature ;

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2142-1 et R.2142-1 et suivants, complétés par les articles R.2143-3 et suivants du

code de la commande publique et qu'il est en règle au regard du respect des articles L. 5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

2/ Des renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

⇨ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

⇨ Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

3/ Les renseignements concernant les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise :

⇨ Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour les entreprises et sociétés nouvellement créées, les candidats pourront fournir, comme «preuve par équivalence », tous les éléments susceptibles de permettre d'apprécier leur capacité à exécuter les prestations.

En application des articles R.2143-1 à R.2143-16 du Code de la Commande Publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), rédigé obligatoirement en français, téléchargeable à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique. Un document de présentation du dispositif MPS est annexé au dossier de consultation des entreprises.

6. DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE

- > Le contrat (complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du prestataire) ;

- > Le document technique (daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du prestataire) ;

- > Le Bordereau des Prix Unitaire (complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du prestataire) ;

- > Le mémoire technique, d'un maximum de 15 pages (annexes comprises) et qui contiendra à minima les caractéristiques définies dans le Document Technique et permettant d'analyser la valeur technique au regard des sous-critères détaillés ci-dessous. Ce document présentera :

- L'organisation mise en place pour la réalisation de la prestation ;
- Les CV des intervenants pressentis ;
- Les références en matière de prestation équivalente, notamment dans le cadre de réalisation d'infrastructures de télécommunication radio ou de téléphonie mobile ;
- Les agréments utiles à la réalisation de la mission ;
- Des délais de réalisation envisageables pour le Plan Général de Coordination, pour les VIC, pour les visites inopinées, pour l'harmonisation des PPSPS et DIUO.

- > Le Document estimatif (non contractuel) (complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du fournisseur).

7. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Dans le cadre de cette consultation, les critères d'attribution sont :

- Le critère technique – 60%
 - Organisation et méthodologie de réalisation de la mission (compréhension des enjeux du projet, méthodologie d'intervention, organisation de la mission, modalités de coordination avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises, gestion des interfaces entre les intervenants, suivi des travaux et des interventions ultérieures sur l'ouvrage) : 20%
 - Qualité des moyens humains affectés à la mission (qualification du coordonnateur SPS, expérience de l'équipe affectée à la mission, certifications, disponibilité, moyens techniques et outils de suivi...) : 20%
 - Références professionnelles comparables (références de missions SPS réalisées au cours des cinq dernières années sur des opérations de travaux similaires (réseaux IoT, télécommunications, infrastructures, équipements techniques ou génie civil), en précisant la nature de l'opération, le maître d'ouvrage, le montant des travaux, la période de réalisation et le rôle du candidat) : 15%
 - Valeur environnementale : démarche environnementale propre à la mission (dématérialisation des documents (PGC-SPS, registre-journal, DIUO, comptes rendus), limitation et optimisation des déplacements (regroupement des visites, visioconférence, covoiturage, véhicules à faibles émissions), moyens et outils numériques mobilisés) et prise en compte de l'environnement du chantier dans la coordination (modalités de sensibilisation et de suivi des intervenants sur la gestion des déchets de chantier, la prévention des pollutions et la préservation du site et de ses abords, intégrées au PGC-SPS et aux visites de coordination) : 5%
- Le critère prix – 40 %

8. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DE L'OFFRE

8-1 Modalités de transmission électronique des plis

Remise des candidatures et des offres sous forme dématérialisée.

Conformément aux dispositions règlementaires relatives aux marchés publics (articles R .2132-1 à R.2132-14 du Code de la Commande publique), **les candidats doivent transmettre leur dossier par voie électronique. La signature électronique de l'offre est facultative**.

La plate-forme de dématérialisation des marchés publics accessible sur Internet à l'U.R.L :
https://demat-ampa.fr

Cette plate-forme de dématérialisation, dont l'accès est gratuit, permet notamment :
- De recevoir une alerte automatique lorsqu'une nouvelle consultation est publiée (abonnement gratuit) ;
- De rechercher des consultations passées par la personne publique ;
- De télécharger les DCE des consultations ;
- De répondre de façon électronique aux consultations ;
- De recevoir et d'envoyer des messages électroniques.

Les échanges d'information entre la plate-forme et les utilisateurs sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

1- Retrait du DCE par voie électronique

Dès la publication des avis d'appel à la concurrence dans les journaux officiels, les candidats peuvent télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sur la plate-forme de dématérialisation en cliquant sur le lien « télécharger le dossier de consultation ».
Avant de télécharger le DCE, les candidats doivent :
- Accepter les conditions générales d'utilisation de la plate-forme, et s'ils le souhaitent, renseigner le champ « email » (cette adresse étant utilisée pour avertir le candidat des modifications apportées aux documents mis en ligne).

Le DCE pourra être téléchargé au format Zip. Pour accéder aux documents du DCE, les candidats doivent disposer d'un utilitaire permettant de lire les formats de dossiers compressés «.zip ». Des liens vers des outils zip gratuits sont disponibles sur la plate-forme.

2- Dépôt d'une réponse électronique

a) Préambule : Se préparer à l'avance

Certificat numérique – Configuration à l'avance du poste de travail - Recommandation de se préparer avec la Consultation de test

Il convient de vérifier votre poste de travail.
Il est recommandé de se préparer en effectuant une consultation test
(Cf. Guide de l'utilisateur disponible sur la plateforme)

b) Constitution de l'enveloppe électronique

L'enveloppe doit être un fichier unique au format « zip » contenant les éléments mentionnés à l'article 5 du présent règlement de la consultation. Des liens vers des outils zip gratuits sont disponibles sur la plate-forme.
Ces éléments seront des fichiers dans l'un des formats suivants :
- Format **Word** (« .doc »)
- Format **Acrobat** (« .pdf »)

- Format **Excel** (« .xls »)
- Format **RTF** (« .rtf »)
- Formats **Texte, Powerpoint, Csv, Autocad, Image** (jpeg, tiff, bmp)

Ces fichiers seront nommés :
« **nom_fichier.ext** » (ex.: « DC4.doc »).
Le nom donné à l'enveloppe électronique de candidature sera :

«plancoordination_iot_nnn-nnn-nnn_Env.zip »

(**PLANCOORDINATION_IOT** est la référence du marché disponible sur la plate-forme et nnn-nnn-nnn est le numéro de SIREN du candidat).

NOTA :
La signature électronique de l'offre n'est pas requise.

3- Dépôt d'une copie de sauvegarde et gestion des hors-délais

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde ». Elle doit être transmise à l'adresse suivante :
Syndicat Mixte La Fibre64 – Technopole Hélioparc – 2 avenue Pierre Angot 64000 Pau.
II. - La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants (cf arrêté du 27 juillet 2018) :
1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée.
2° Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.
Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.
Si la copie de sauvegarde n'est pas ouverte, elle sera détruite par le pouvoir adjudicateur à l'issue de la procédure.

4- Questions relatives à une consultation

Les questions administratives ou techniques contenant la consultation devront être posées via la plate-forme en cliquant sur le lien « poser une question ».
Avant de pouvoir poser une question, le candidat doit :
- Accepter les conditions générales d'utilisation de la plate-forme ;
- Renseigner son identité (les candidats seront particulièrement attentifs à bien renseigner le champ « e-mail » dans la mesure où cette adresse pourra être utilisée par le pouvoir adjudicateur pour répondre aux questions posées).

5- Échanges par voie dématérialisée avec les opérateurs économiques

Après l'ouverture des candidatures et/ou des offres relatives à la consultation, le pouvoir adjudicateur pourra communiquer avec les candidats via la « messagerie sécurisée » disponible sur la plate-forme pour les soumissionnaires authentifiés par certificats.
Cette messagerie permettra :
- De réaliser des échanges mettant en œuvre des mécanismes d'accusés de réception.
- Aux candidats de réaliser leurs échanges avec le pouvoir adjudicateur (notamment les pièces complémentaires).

6- Offres contenant un virus

Avant transmission de sa réponse, le candidat devra procéder à un contrôle anti-virus de tous les fichiers constitutifs des deux enveloppes électroniques. Après le dépouillement de chaque enveloppe, le pouvoir adjudicateur procèdera à une analyse anti-virus de son contenu avec l'antivirus **Withsecure.**

7- Dépôt électronique – Délais

Les candidatures et les offres doivent être parvenues sur le profil acheteur avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ou qui contiendraient un virus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs. Dans le cas où des copies de sauvegarde auraient été réceptionnées dans les délais, elles seront ouvertes dans les conditions prévues en -2-, ci-dessus.

8 – Description fin de la procédure : « rematérialisation » du marché

Le candidat attributaire sera invité à « rematérialiser » sous format papier, le contrat, et le cas échéant, le Bordereau de prix unitaires et ce, dans le cas où le dit candidat n'aurait pas remis une offre électroniquement signée.

Horaires d'ouverture des bureaux : de 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

9. CONDITIONS DE DÉLAI

Date limite de réception des offres : 27 novembre 2026 à 16H.

Délai minimum de validité des offres : **90** jours

10. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande posée via la plate-forme https://demat-ampa.fr/ en cliquant sur le lien « poser une question ».
Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.
Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.
Concernant les informations relatives à la remise des offres dématérialisées, il convient de se reporter à l'article *Conditions d'envoi et de remise de l'offre* du présent document.

En cas de litige résultant de l'application du présent document, le tribunal administratif compétent sera celui de Pau.